



**PREAVIS MUNICIPAL No 02 / 2015  
AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY**

**SUR LA GESTION ET LES COMPTES  
EXERCICE 2014**



## TABLE DES MATIERES

<b>Préambule .....</b>	<b>pages 3 et 4</b>
<b>Le compte de fonctionnement .....</b>	<b>pages 4 et 5</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>page 6</b>

## PREAMBULE

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Les **comptes 2014** présentent un excédent de revenus de **Fr. 33'883.21** alors qu'il avait été budgété un excédent de charges de **Fr. 56'977.00**. Dès lors, on peut considérer ce résultat comme une agréable surprise.

Ces comptes 2014 sont comme à l'accoutumée depuis bien quelques années fidèles au budget, exceptés quelques postes pour lesquels nous donnerons des explications ci-dessous.

Passons maintenant aux différences significatives entre budget et comptes. Tout d'abord, au poste administration, on peut remarquer une différence totale de charges supplémentaires de **Fr. 41'306.74** due à l'augmentation de quatre postes dont celui des réceptions et manifestations qui présente un surcoût de **Fr. 6'339.70** comprenant diverses manifestations telles que l'apéritif offert après la victoire de Stan Wawrinka à l'Open d'Australie, l'agape de la réunion des Syndics et le voyage des supporters de la commune à la Coupe Davis à Lille. Le poste des achats informatiques et bureautiques pour **Fr. 4'997.70**, celui de la participation aux charges d'autres communes pour **Fr. 6'162.60** et enfin celui dédié aux aides et divers dons pour **Fr. 2'790.00**.

Dans le domaine des sports, la différence de **Fr. 13'773.40** aux charges peut s'expliquer de la manière suivante. Un changement de concierge en cours d'année a chamboulé la répartition des charges du centre budgétaire du sport. En effet, à partir du mois de juillet, c'est une entreprise de nettoyage qui s'occupe de l'entretien des infrastructures sportives, raison pour laquelle il ne s'agit plus de salaires mais de charges d'entretien. Ce changement engendre une augmentation des frais d'entretien des bâtiments d'un peu plus de **Fr. 5'000.00**. Cependant, le gros de la différence entre budget et comptes se situe dans l'absence de l'amortissement des infrastructures sportives au budget.

Concernant le secteur des finances qui attire toujours de nombreux commentaires, il est à relever que nous avons encaissé plus d'impôts que budgété, soit **Fr. 226'412.14** et ceci pour l'ensemble des comptes de revenus d'impôts. Le compte droits de mutations se révèle lui aussi en très forte hausse aux revenus avec un plus de **Fr. 16'515.40**. Il est également important de noter par avance que ces bons résultats auront des conséquences sur le décompte final de péréquation 2014 (visible sur 2015). En effet, les **Fr. 187'118.00** de décompte final de péréquation figurants dans les comptes 2014 sont la conséquence d'une bonne année 2013.

Pour le secteur domaines et bâtiments, l'incendie survenu dans la halle Est a coûté **Fr. 43'054.60**, entièrement remboursé par l'ECA. Le solde des charges se compose de la construction d'un local à moto loué à un locataire et la réfection du local Sport Time. En ce qui concerne les **Fr. 15'139.85** de surcoût du compte entretien du restaurant, nous pouvons l'expliquer, d'une part, par la décision de la Municipalité de prendre en charge la fourniture de la nouvelle terrasse qui doit rester propriété de la commune et d'autre part, par quelques frais d'entretien liés à l'investissement du four à pizzas. Le dernier poste à souligner est la réfection de l'appartement de 3,5 pièces qui n'avait jamais été touché depuis plus de 15 ans. La Municipalité a profité d'un changement de locataire pour effectuer ces travaux pour un montant de **Fr. 49'658.70**.

Le dicastère des travaux est en très légère hausse dû à l'entretien des routes avec un surcoût de **Fr. 25'775.25** entre budget et comptes pour différents travaux de réfection du revêtement bitumineux des chemins communaux.

Pas de commentaire sur le chapitre instruction publique et cultes.

Pas de commentaire sur le chapitre police.

Au chapitre sécurité sociale, ce poste est en légère hausse aux charges de **Fr. 22'330.30** cela provient d'un seul poste, celui des garderies. A l'avenir, et avec la mise en place de la LEO, il faudra prévoir des montants nettement plus importants dans le centre budgétaire du parascolaire.

Pas de commentaire sur le chapitre des services industriels.

En conclusion, les comptes 2014, malgré quelques dépassements budgétaires, restent cohérents et bien en phase avec le budget 2014. Notre autorité avait prévu un très léger excédent de charges de **Fr. 56'977.00** et nous terminons l'année avec un excédent de revenus de **Fr. 33'883.21**, ce qui indique que vos autorités tentent de maîtriser aux mieux les finances communales.

## LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT

### 2.1 Administration générale

Une différence aux charges de **Fr. 41'306.74**, par rapport au budget, principalement due aux comptes décrits ci-après.

N° compte	Libellé	Budget 2014	Comptes 2014	Différence
11.317	Réceptions et manifestations	20'000.00	26'339.70	6'339.70
11.311.1	Achat informatique bureautique	2'000.00	6'997.70	4'997.70
11.352.2	Participation charges autres communes	12'500.00	18'662.60	6'162.60
11.365	Aides et dons	6'000.00	8'790.00	2'790.00

### 2.2 Sports

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du prévis.

N° compte	Libellé	Budget 2014	Comptes 2014	Différence
17.301	Salaires	25'000.00	19'528.85	-5'471.15
17.314.2	Entretien bâtiments	2'000.00	15'773.40	13'773.40
17.330	Amortissement	0.00	10'000.00	10'000.00

## 2.3 Finances

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2014	Comptes 2014	Différence
21.400.1	Impôt sur le revenu	1'130'000.00	1'307'346.41	177'346.41
21.400.2	Impôt sur la fortune	100'000.00	143'001.98	43'001.98
21.400.3	Impôt à la source	0.00	10'509.90	10'509.90
21.401	Impôt sur le bénéfice net et sur les personnes morales	12'000.00	7'553.85	-4'446.15
21.404	Droit de mutation	20'000.00	36'515.40	16'515.40
22.352.1	Péréquation décompte année précédente	0.00	187'118.00	187'118.00

## 2.4 Domaines et Bâtiments

Une augmentation des charges principalement due à un incendie dans la halle, à la remise à neuf d'un appartement pour un nouveau locataire ainsi qu'à la reprise de la nouvelle terrasse de notre auberge.

N° compte	Libellé	Budget 2014	Comptes 2014	Différence
3511.314	Entretien	3'000.00	59'407.20	56'407.20
3511.465	Remboursement de tiers	0.00	43'054.60	43'054.60
3513.3141	Entretien du restaurant	5'000.00	20'139.85	15'139.85
3514.314	Entretien	2'000.00	49'658.70	47'658.70

## 2.5 Travaux

Travaux de réfection du revêtement bitumineux des chemins communaux.

N° compte	Libellé	Budget 2014	Comptes 2014	Différence
43.314.1	Entretien des routes	15'000.00	40'575.25	25'575.25

## 2.6 Sécurité sociale

Comme expliqué dans le préavis et afin d'être en phase avec la LEO, une forte augmentation du budget pour les garderies et l'accueil parascolaire devra être prévue.

N° compte	Libellé	Budget 2014	Comptes 2014	Différence
72.365.1	Garderies	25'000.00	48'754.00	23'754.00
72.365.3	Accueil parascolaire	400.00	3'568.40	3'168.40

## CONCLUSION

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En conclusion, malgré quelques différences entre budget 2014 et comptes 2014, on peut dire que la situation reste bien sous contrôle. Notre exercice 2014 boucle avec **un excédent de revenus de Fr. 33'883.21**. Pour le surplus, notre Municipalité ajoute encore qu'elle veillera, pour l'exercice 2015, à garder le chemin tracé depuis plus de 15 ans, soit rigueur et investissements uniquement lorsque ces derniers sont indispensables et dans tous les cas auto-finançables.

Au vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

- Vu le préavis municipal No 02/2015
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- Oûi le rapport de la Commission de gestion

### DECIDE

1. D'adopter les comptes 2014 tels qu'ils ont été présentés,
2. D'en donner décharge à la Municipalité.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. Dafflon



La Secrétaire adj.



S. Barreiro

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2015.